

Formulaire complémentaire «Enfant en formation»

Valable uniquement avec le formulaire rempli «Demande d'allocations familiales pour indépendant-e»

L'allocation de formation est octroyée à partir du début du mois au cours duquel l'enfant commence une formation post-obligatoire, mais au plus tôt à partir du début du mois au cours duquel il atteint l'âge de 15 ans; si l'enfant accomplit encore sa scolarité obligatoire lorsqu'il atteint l'âge de 16 ans, l'allocation de formation est octroyée à partir du mois qui suit ses 16 ans; l'allocation de formation est versée jusqu'à la fin de la formation de l'enfant, mais au plus tard jusqu'à la fin du mois au cours duquel il atteint l'âge de 25 ans. Il n'existe pas de droit à l'allocation de formation si le revenu brut de l'enfant dépasse les CHF 2'450.-- mensuels, soit CHF 29'400.-- par an. Pour les enfants mariés, il n'est tenu compte que de leurs propres revenus. Sont assimilés au revenu d'activité lucrative, les revenus de substitution tels que les indemnités journalières versées par les APG, l'AC et l'AI, ou encore celles de l'assurance-maladie ou accidents. Les prestations d'entretien du droit de la famille, ainsi que les bourses et rentes, ne sont pas prises en compte.

Informations importantes

- Toute demande remplie de manière incomplète et/ou sans justificatif adéquat ne pourra pas être traitée.
- Lors de modifications ultérieures des données veuillez remplir un nouveau formulaire (devoir légal d'annonce).

Données de l'enfant qui suit une formation

Nom	Prénom	Nationalité
Date de naissance	Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	No. d'assuré (No. AVS)

Revenu de l'enfant qui suit une formation

Est-ce que le revenu brut de l'enfant dépasse les CHF 2'450.-- mensuels, soit CHF 29'400.-- par an ? oui non

Durée de la formation

début de la formation (date): _____ fin de la formation – semestre en cours (date): _____

Modalité de la formation

formation à plein temps formation en emploi: _____ (indiquer le nombre d'heures hebdomadaires)

Les copies des documents suivants sont à joindre avec le formulaire complémentaire

«Enfant en formation»:

- Attestation de la formation en cours (ne sont pas acceptés des bulletins de réservation ou inscription)
→ Si l'enfant de moins de 16 ans se trouve en formation post-obligatoire il faut impérativement joindre une attestation de l'école qui confirme le fait qu'il s'agit d'une formation post-obligatoire.
- Contrat d'apprentissage / de travail (le salaire brut soumis à l'AVS y compris tous les revenus accessoires doivent être indiqués)

Confirmation de la demande

Les soussigné-es requérant-es et enfant majeur confirment avec leurs signatures:

- que les données déclarées sont complètes et conformes à la vérité;
- avoir pris connaissance qu'on ne peut bénéficier que d'une seule allocation par enfant;
- lorsque le / la bénéficiaire ou l'autre parent sont au bénéfice d'indemnités journalières d'invalidité ou de prestations de l'assurance chômage, ils s'engagent à communiquer à l'office des prestations versées le présent droit aux allocations familiales;
- qu'ils prennent acte que toute fausse déclaration et/ou déclaration donnée volontairement inexacte est passible de sanctions pénales en vertu du droit en vigueur;
- que les allocations perçues à tort devront être restituées;
- qu'il / elle s'engage à signaler immédiatement à l'employeur (ainsi automatiquement à la Caisse d'allocations familiales) toute modification de la situation familiale et des données indiquées dans le présent formulaire (devoir légal d'annonce);
- qu'il / elle autorise les organes d'exécution à obtenir des informations auprès des institutions et offices de droit public ou privé, des employeurs ainsi que d'autres offices.
- avoir pris connaissance que - dans le cas où le revenu brut de l'enfant change et dépasse les CHF 2'450.-- mensuels, soit CHF 29'400.-- par an -, il / elle s'engage à l'annoncer immédiatement à son employeur.

**** Important : Si la situation personnelle de l'allocataire (état civil, autorité parentale, garde, domicile, emploi, activité lucrative de l'autre parent., etc.) s'est modifiée depuis la remise de la dernière attestation de formation, veuillez remplir un nouveau formulaire «Demande d'allocations familiales».**

Date et signature du / de la requérant-e (valable uniquement avec signature)	Date et signature de l'enfant majeur (valable uniquement avec signature)
--	--